



Conseil économique et social

Distr. générale
17 avril 2024
Français
Original : anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Vingt-troisième session

New York, 15-26 avril 2024

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Activités menées dans les six domaines d'action de l'Instance permanente (développement économique et social, culture, environnement, éducation, santé et droits humains) en relation avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Les peuples autochtones et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la mise en œuvre du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies visant à garantir l'unité de l'action menée pour réaliser les objectifs définis dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Note du Secrétariat

Rectificatif

Titre entre les paragraphes 22 et 23

Substituer au texte actuel :

Union internationale des télécommunications

